

Présences :	Absences :
WESLEY, Michelle-Anne, présidente PIGEON, Luc, vice-président BEAUPRÉ, Rejeny BEAUPRÉ, Stéphanie BERGERON, Catherine BOLDUC, Philippe DION, René DROUIN, Annie GAGNON, Marie-Hélène (départ à 18h54) JONCAS BOUDREAU, Natacha LAVOIE, Camille MALTAIS, Mélanie PARENT, Marie-Josée PINEAU, Michel	BOUCHARD, Denis (sans droit de vote)
	Invités
	DROLET, Jean-Marc Dir. Service des ressources matérielles GABOURY, Érick Dir. Service des ressources humaines ROUSSEAU, Bernard Dir. Service des ressources financières SAVARD, Yves Dir. Service des technologies de l'information, de la recherche et du développement THOMASSIN, Catherine Dir. adj. Services éducatifs
ASSELIN, Marie-Claude (directrice générale) FOURNIER, Annie (dir. générale adjointe) MAHEUX, Nicolas (dir. général adjoint) CHOUINARD, Martine (secrétaire générale)	

POINTS STATUTAIRES

CA-04-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement sur la régie interne et le quorum étant constaté, M^{me} Michelle-Anne Wesley, présidente, déclare la séance ouverte à 17h03.

CA-04-02 ASSERMENTATION D'UN MEMBRE CADRE SCOLAIRE

Ce point est reporté à la séance du 16 mars 2021.

CA-04-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M^{me} Marie-Hélène Gagnon, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre.

CA-04-04 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2021

Sur proposition de M. René Dion, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2021.

CA-04-05 AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES PRÉCÉDENTES ET SUIVI

La secrétaire générale dépose un document d'information présentant tous les suivis réalisés à la suite de la dernière séance du conseil d'administration.

CA-04-06 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Prendre note qu'en fonction de notre *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration* au point 8.3, seuls les titres des sujets soumis lors de la période de questions du public du conseil sont inscrits au procès-verbal.

- Madame Julie Gervais, conseillère EHDA du syndicat du personnel de soutien, fait une intervention concernant un cadeau de la St-Valentin transmis à la direction générale dans le cadre des moyens de pression de la négociation nationale.

- Madame Véronique Brousseau, technicienne en éducation spécialisée à la Polyvalente de Charlesbourg, questionne comment le Centre de services scolaire va faire concrètement pour pallier aux écarts qui continuent de grandir dans tous les établissements scolaires?

Comment les classes du régulier peuvent-elles avoir plus du tiers des élèves avec des plans d'intervention?

- Monsieur Jean-François Tremblay, éducateur en service de garde à l'école du Boisé, demande s'il est prévu que la prime Covid que les éducateurs-éducatrices ont reçue pendant les services de garde d'urgence (SDGU), soit également payée aux éducateurs-éducatrices qui ont exécuté leurs tâches pendant le premier confinement ? Et si oui quand et pourquoi ce délai? Si non, pourquoi elle ne sera pas payée?

Prendre note qu'aucune prime Covid n'a été versée au personnel de service de garde d'urgence.

Pourquoi les négociations nationales de la convention collective des employés de soutien n'avancent pas?

- M. Dominic Latouche, président du syndicat du personnel de soutien, questionne les interventions effectuées par le Centre de services scolaire pour dénouer les impasses en contexte de négociation.
- M^{me} Michelle Anne Wesley fait la lecture de la question transmise par M. Pierre Lefebvre, éducateur en service de garde à l'école aux Quatre-Vents, à savoir pourquoi les ressources humaines disent qu'ils savent ce qui se passe sur le terrain mais qu'on ne les voit pas. Pourquoi ils prennent certaines décisions sans savoir si ce serait bien ou pas pour les personnes sur le terrain?

CA-04-07 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est émise.

DOSSIERS SOUMIS POUR DÉCISION OU POUR INFORMATION ET NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

CA-04-08 N/A

RÉSOLUTIONS EN BLOC

CA-04-09 AUTORISATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

Résolution CA-20/21- 28

CONSIDÉRANT le Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT l'utilité que cela représente pour l'administration générale du Centre de services scolaire d'autoriser la signature des documents;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Annie Drouin et résolu :

- que le directeur général ou la directrice générale soit autorisé(e) à signer pour et au nom du Centre de services scolaire tous les documents afférents aux décisions prises par le conseil d'administration;
- qu'en cas d'absence ou d'empêchement du directeur général ou de la directrice

générale, l'une ou l'autre des directions générales adjointes soit autorisée à signer pour et au nom du Centre de services scolaire tous les documents afférents aux décisions prises par le conseil d'administration;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
CA-04-10 INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME 2020-2021

Résolution CA-20/21-29

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 30 677 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 25 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Camille Lavoie et résolu :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 30 677 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants : la directrice générale et le directeur des ressources financières ou en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice générale ou du directeur des ressources financières, l'une ou l'autre direction générale adjointe de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-04-11 OCTROI DE CONTRATS POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, INGÉNIERIE MÉCANIQUE/ÉLECTRIQUE ET STRUCTURE/CIVIL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

Résolution CA-20/21- 30

CONSIDÉRANT la volonté du gouvernement de doter le Québec d'écoles modernes qui deviendront des milieux de vie distinctifs ayant pour principal objectif de stimuler nos jeunes, favorisant leur réussite;

CONSIDÉRANT les sommes accordées par le ministère de l'Éducation dans le cadre du Plan québécois des infrastructures et des Règles budgétaires d'investissement pour la construction de 2 écoles primaires;

CONSIDÉRANT que le coût total du projet est de l'ordre de 27 673 917\$;

CONSIDÉRANT que le coût estimé des travaux de construction est de 22 547 827\$;

CONSIDÉRANT l'obligation de retenir les services professionnels de firmes pour la préparation des plans et devis nécessaires à la construction de l'école primaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics, section IV, article 23, un organisme public peut solliciter uniquement une démonstration de la qualité s'il existe, pour le contrat visé, un tarif pris en vertu d'une loi ou approuvé par le gouvernement ou le Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 23-002P paru sur SEAO (système

électronique d'appel d'offres) le 12 janvier 2021, sous le numéro de référence 1432543;

CONSIDÉRANT l'analyse qualitative des soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé à cet effet;

CONSIDÉRANT la recommandation du RARC (responsable de l'application des règles contractuelles);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Catherine Bergeron et résolu;

- que le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries octroi les présents contrats aux firmes ayant obtenu la note finale la plus élevée soit :

Spécialité	Firme	Note
Ingénierie mécanique/électrique	Consortium CIMA + BPA	91,30%
Ingénierie structure/civil	SCN Lavalin	88,35%
Architecture	Consortium BRIGAD et Coarchitecture	92,45%

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-04-12 OCTROI D'UN CONTRAT – ÉCOLE SECONDAIRE DE LA SEIGNEURIE – REMISE À NIVEAU DES SYSTÈMES CVCA (CHAUFFAGE, VENTILATION, CONDITIONNEMENT D'AIR)

Résolution CA-20/21- 31

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2020-2021 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 20-103 paru sur SEAO (système électronique d'appel d'offres) le 20 janvier 2021, sous le numéro de référence 1441867;

CONSIDÉRANT la seule soumission admissible et conforme reçue dans ce projet;

CONSIDÉRANT le tableau comparatif ci-joint;

CONSIDÉRANT la soumission suivante :

Signature Paquet Construction inc. 837 140,36 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Bolduc et résolu :

- de retenir l'entreprise suivante pour l'exécution des travaux de remise à niveau des systèmes CVCA (chauffage, ventilation, conditionnement d'air) à l'école secondaire de la Seigneurie, le tout tel que déposé;

Signature Paquet Construction inc. 837 140,36 \$ (avant taxes);

- d'autoriser madame Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-04-13 PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Formation Athenap : suivi des stations 4 et 5**

M^{me} Michelle Anne Wesley demande un suivi aux membres en lien avec le programme de formation Athenap. De façon générale, les membres ont atteint la cible fixée.

Les membres sont conviés à suivre les stations 6 et 7 pour la prochaine séance du CA. Une période de questions et de commentaires s'ensuit.

- **Rencontre par la Fédération des Centres de services scolaires**

M^{me} Wesley indique la tenue prochaine d'une rencontre avec la Fédération des centres de services scolaires. Cette rencontre a comme intention d'identifier les besoins de services des conseils d'administration.

CA-04-14 DIRECTION GÉNÉRALE

M^{me} Marie-Claude Asselin effectue une présentation :

- **Dépôt du tableau de bord : enjeux et priorités**

M^{me} Marie-Claude Asselin dépose le tableau de bord final des enjeux et priorités. Les membres formulent des commentaires et des questions aux directions de services présentes.

- **Présentation des résultats après un 1^{er} bulletin**

M. Nicolas Maheux présente les résultats des élèves à la suite du premier bulletin. De façon générale, les résultats sont en hausse. Une période de questions et de commentaires s'ensuit.

- **Mise en œuvre du plan d'action numérique**

M^{me} Catherine Thomassin, directrice adjointe aux Services éducatifs, effectue la présentation du plan d'action numérique. Une période de questions et de commentaires s'ensuit.

- **Mise en œuvre du tutorat**

M^{me} Marie-Claude Asselin présente les modalités du tutorat mises en place dans l'ensemble des établissements, en plus des autres mesures d'accompagnement déjà en place. Une période de questions et de commentaires s'ensuit.

- **Événement reconnaissance**

M^{me} Marie-Claude Asselin informe les membres de la tenue d'un événement reconnaissance en vue de célébrer l'ensemble de nos élèves le 10 mars prochain après un an de contexte d'apprentissage en période de pandémie.

Une période de questions et de commentaires s'ensuit.

- **Séance d'informations concernant le projet de réglementation de la Ville pour le terrain du Jardin zoologique**

M^{me} Marie-Claude Asselin informe les membres d'une séance d'information qui se tiendra par la ville de Québec le 24 mars prochain en lien avec le projet de réglementation de la Ville pour le terrain du Jardin zoologique. Elle donne quelques indications sur l'état de situation du dossier.

M^{me} Wesley informe les membres qu'elle assistera à cette rencontre si elle est autorisée à y participer en mode virtuel ou en présentiel.

- **Partage des responsabilités à la direction générale**

M^{me} Marie-Claude Asselin informe les membres du document disponible sur le partage des responsabilités pour l'équipe de la direction générale.

CA-04-15 COMITÉS DU CONSEIL

- Gouvernance et éthique – Rencontre du 8 février 2021 par TEAMS
 - Critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration (sommaire exécutif)

M^{me} Annie Drouin effectue un résumé des sujets discutés au dernier comité soit les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et la formation des conseils d'établissement dans les établissements.

- Vérification – Aucune rencontre
- Ressources humaines – Aucune rencontre

CA-04-16 DIRECTIONS DE SERVICES

- Services éducatifs
- Ressources financières – (sommaire exécutif déposé sur place pour le bilan de mi- année des dépenses COVID-19/présence de M. Bernard Rousseau)
 - M. Bernard Rousseau présente les dépenses associées au contexte de pandémie Covid-19. Une période de questions s'ensuit.
- Ressources humaines
- Ressources matérielles
- Secrétariat général, communications et transport scolaire
- Technologies de l'information, de la recherche et du développement

AFFAIRES DIVERSES

CA-04-17 REDDITION DE COMPTES – OCTROI DE CONTRATS DÉLÉGUÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

M^{me} Marie-Claude Asselin informe les membres des contrats octroyés sous sa délégation.

CA-04-18 REVUE DE PRESSE - COUVERTURE MÉDIATIQUE FAITE DU CSS

M^{me} Marie-Claude Asselin informe les membres de la couverture médiatique au cours de la dernière période.

CA-04-19 ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Un formulaire d'évaluation sera transmis au lendemain de la séance.

HUIS CLOS

CA-04-20 N/A

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-04-21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, M^{me} Stéphanie Beaupré propose la levée de la séance à 20h06.

LA PRÉSIDENTE,

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

Madame Michelle-Anne Wesley

Madame Martine Chouinard